

Concours d'architecture pour l'extension du Collège Principal

L'essor démographique et la création de nouveaux quartiers d'habitation sur la commune de Pully se traduisent par des besoins scolaires en augmentation. Les réserves foncières limitées de la commune ont orienté les réflexions vers une densification des sites scolaires qui peuvent l'être, afin d'optimiser l'accueil scolaire existant.

Pour faire face à l'accroissement rapide du nombre d'élèves de son établissement primaire, la Ville de Pully a dû planifier, dès 2013 puis avec une validation mi-2019, une extension des infrastructures scolaires existantes. Le site du Collège Principal, dont la construction date de 1915, a été retenu après avoir vérifié, par une étude préliminaire de faisabilité, que cet emplacement bien centré peut accueillir le programme supplémentaire envisagé.

Le programme scolaire et parascolaire des locaux supplémentaires à construire a ensuite été affiné et précisé, afin de définir le cahier des charges d'un concours d'architecture pour le site. Le Conseil communal a validé cette option en octroyant un crédit de CHF 900'000.00 pour la révision du plan d'extension partiel « Collège Principal » et l'organisation de ce concours, dans sa séance du 20 novembre 2019 (préavis N°15-2019).

Le programme du concours comprenait 20 salles d'enseignement, soit 10 salles de classe et 10 salles polyvalentes. Le programme d'enseignement était assorti des locaux administratifs et parascolaires correspondants ainsi que d'une bibliothèque scolaire et d'une salle de gymnastique double destinée aux écoles et aux associations sportives pulliéranses.

La construction d'un collège est un événement majeur et relativement rare pour une ville. C'est l'un des équipements indispensables à la vie d'une collectivité, et la Municipalité se réjouit dès lors de l'intérêt suscité par ce concours, puisque ce ne sont pas moins de 78 projets qui ont été rendus dans le délai imposé et admis au jugement. Au terme de 3 jours de délibérations, le jury composé de la Municipalité, de représentants de la Direction des écoles, d'architectes et d'ingénieurs a désigné un projet lauréat à l'unanimité ainsi que 8 autres projets primés.

Le projet retenu, celui du bureau Itten & Brechbühl SA à Lausanne avec Boss & Associés Ingénieurs conseils SA à Ecublens, instaure une relation claire entre les constructions existantes et futures. Ces dernières prennent la forme d'un socle bâti, disposé le long de l'avenue C. F. Ramuz, ponctué par 2 bâtiments à ses extrémités. Cette nouvelle horizontale, inscrite en surplomb de l'avenue, propose en son centre un bel espace dédié au sport extérieur, en complément de la salle de gymnastique existante et de la piscine.

Cette proposition poursuit la logique d'occupation de ce coteau orienté au sud par des plateaux étagés qui portent des constructions. Elle est complétée par une nouvelle liaison piétonne prévue à l'ouest et par des escaliers extérieurs publics, disposés parallèlement à la pente. Cette disposition simple et efficace des volumes bâtis sur le site instaure un nouvel équilibre à l'ensemble, tout en perpétuant le rôle prépondérant du Collège Principal.

Le premier prix ainsi que les 8 autres projets distingués sont présentés à la population à l'occasion d'une exposition organisée à la grande salle de la Maison Pulliérane, du 29 mars au 4 avril 2022, de 14h à 18h.

Pully, le 30 mars 2022 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic – 021 721 31 46

Ville de Pully – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Lucas Girardet, Conseiller municipal – 021 721 31 11